



Avis janvier 2019

Sécurité routière : décision du conseil municipal

Attention dans les jours à venir le sens de priorité va être inversé au niveau de la chicane située rue du lavoir à la hauteur des numéros 20, 21, 24, 25.

Modification simplifiée du PLU : lancement de l'enquête publique (du 14 janvier au 8 février)

Le document est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Le registre d'enquête publique est ouvert en mairie, vous pouvez y noter toutes vos remarques concernant la proposition de modification du PLU.

Permanences du commissaire enquêteur, salle de mairie :

Mercredi 16 janvier de 9h à 12h, Samedi 26 janvier de 9h à 12h, Mercredi 6 février de 14h à 17h

Horaires de classes et de bus :

A ce jour les horaires restent inchangés, les horaires que vous trouverez sur le bulletin communal 2019 demandent à être validés par l'Education Nationale, la région et les transporteurs. Nous vous informerons par l'intermédiaire des enseignants.

Cahier de doléances :

Un cahier sera ouvert en mairie jusqu'au 10 mars 2019, aux heures de permanence de la mairie, afin de recueillir vos attentes, craintes, coups de colère, revendications ou suggestions...

Portage des repas à domicile

L'association de portage de repas sur l'ancien canton de Gevrey-Chambertin n'existe plus.

L'ADMR propose ce service. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter le bureau de Gevrey au 03 80 39 75 82 ou M. Coitoux au 06 31 79 20 28.

Vœux du maire :

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux du maire et à partager le verre de l'amitié qui suivra, **le samedi 19 janvier à 18h** à l'Espace de Rencontre et de Loisirs.

Restos du cœur : salle de mairie

La collecte des restaurants du cœur aura lieu **le samedi 26 janvier 2018 de 9h à 11h30**.

Vous pourrez déposer vos dons à la mairie de Barges.

Animations

Repas des aînés **le dimanche 10 février à Barges**.

Si des personnes âgées de moins de 70 ans souhaitent participer au repas, il est possible de s'inscrire avant le 1 février (coût de la participation 30 €).

Site internet de Barges : Nous vous rappelons que la commune a son site : www.barges.fr et que vous pouvez le consulter à tout moment.

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des 3 S : SECURISER, SURVEILLER, SIGNALER

S



écuriser son habitation



- ✍ Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.) ;
- ✍ Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- ✍ Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- ✍ Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- ✍ Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;
- ✍ Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

S

urveiller l'environnement proche



- ✍ Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- ✍ Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

S

ignaler toute présence suspecte



- ✍ Signaler, **en composant le 17**, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- ✍ Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

